

### **APPLICATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) INTERESSANT LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

#### **◆ Textes publiés au JO depuis le dernier flash-info relatif au RIFSEEP :**

- [Arrêté du 14 mai 2018 publié au Journal officiel le 24 mai 2018](#) pour les conservateurs territoriaux de bibliothèques, les attachés territoriaux de conservation du patrimoine, les bibliothèques territoriales et les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques;
- [Arrêté du 7 décembre 2017 publié au Journal officiel du 14 décembre 2017](#) pour les conservateurs du patrimoine. Cet arrêté abroge également les arrêtés fixant les montants de l'indemnité de sujétions spéciales et de l'indemnité scientifique attribuées à ces mêmes conservateurs du patrimoine que le RIFSEEP remplace.

Cf le **tableau** régulièrement réactualisé des équivalences de la DGCL (<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>).

#### **◆ Point sur le RIFSEEP des cadres d'emplois concernés par les derniers arrêtés :**



Montants de référence Cadres d'emplois	Plafonds annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)			Montants maximaux annuels du complément indemnitaire annuel (CIA)		
	Grp 1	Grp 2	Grp 3	Grp 1	Grp 2	Grp 3
-Conservateurs de bibliothèques	34 000	31 450	29 750	6 000	5 550	5 250
- Attachés de conservation du patrimoine - Bibliothécaires	29 750	27 200	-	5 250	4 800	-
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	16 720	14 960	-	2 280	2 040	-

Et pour les conservateurs du patrimoine :

Groupe de fonctions	Plafond annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)		Montant maximum du complément indemnitaire annuel (CIA)	Plafond global annuel (IFSE + CIA)	
	Sans logement de fonction gratuit	Avec logement de fonction gratuit		Sans logement de fonction gratuit	Avec logement de fonction gratuit
Groupe 1	46 920 €	25 810 €	8 280 €	55 200 €	34 090 €
Groupe 2	40 290 €	22 160 €	7 110 €	47 400 €	29 270 €
Groupe 3	34 450 €	18 950 €	6 080 €	40 530 €	25 030 €
Groupe 4	31 450 €	17 298 €	5 550 €	37 000 €	22 848 €

◆ **Point par filière des cadres d'emplois bénéficiant ou non du RIFSEEP :**

Pour mémoire, pour que les fonctionnaires territoriaux puissent percevoir l'IFSE et le complément, il est nécessaire, outre une délibération instituant la transposition après avis du Comité technique, que leur corps d'équivalence en bénéficie également en vertu du principe d'équivalence mis en œuvre par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991.

Grille de lecture : Si l'avant dernière colonne n'est pas complétée, alors le cadre d'emplois en cause ne peut pas encore prétendre au RIFSEEP.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (FPT)		FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT (FPE)				
Cadres d'emplois	Statut particulier	Ministère	Corps équivalents	Statut particulier	Arrêtés définissant les plafonds du RIFSEEP pour les corps de référence de la FPE (et donc les cadres d'emplois homologues de la FPT)	Date de mise en œuvre du RIFSEEP dans la FPE (arrêté du 27/12/2016)
<b>Filière administrative</b>						
Administrateurs territoriaux (catégorie A)	Décret n° 87-1097	Interministériel	Administrateurs civils	Décret n° 99-945	Arrêté 29 juin 2015	1er juillet 2015
Attachés territoriaux (cat. A)	Décret n° 87-1099	Intérieur	Attachés d'administration (services déconcentrés)	Décret n° 2011-1317	Arrêté 3 juin 2015	1er janvier 2016
Secrétaires de Mairie (cat. A)	Décret n° 87-1103	Intérieur	Attachés d'administration (services déconcentrés)	Décret n° 2011-1317	Arrêté 3 juin 2015	1er janvier 2016
Rédacteurs territoriaux (cat. B)	Décret n° 2012-924	Intérieur	Secrétaires administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2010-302	Arrêté 19 mars 2015	1er janvier 2016
Adjoints administratifs territoriaux (cat. C)	Décret n° 2006-1690	Intérieur	Adjoints administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1760	Arrêté 20 mai 2014	1er janvier 2016

<b>Filière technique</b>						
Ingénieurs en chefs territoriaux (cat. A)	Décret n° 2016-200	Ecologie-Agriculture	Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts	Décret n° 2009-1106		1er janvier 2017
Ingénieurs territoriaux (cat. A)	Décret n° 2016-201	Ecologie	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat (TPE)	Décret n° 2005-631		1er janvier 2018
Techniciens territoriaux (cat. B)	Décret n° 2010-1357	Ecologie	Techniciens supérieurs du développement durable	Décret n° 2012-1064		1er janvier 2018
Agents de maîtrise territoriaux (cat. C)	Décret n° 88-547	Intérieur	Adjoints techniques (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1761	Arrêté 28 avril 2015	1er janvier 2017
Adjoints techniques territoriaux (cat. C)	Décret n° 2006-1691	Intérieur	Adjoints techniques (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1761	Arrêté 28 avril 2015	1er janvier 2017
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (cat. C)	Décret n° 2007-913	Education nationale	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	Décret n° 91-462	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019

<b>Filière sociale</b>						
Conseillers territoriaux socio-éducatifs (cat. A)	Décret n° 2013-489	Affaires sociales	Conseillers techniques de service social (services déconcentrés)	Décret n° 2012-1099	Arrêté 3 juin 2015	1er janvier 2016
Assistants territoriaux socio-éducatifs (cat. B)	Décret n° 92-843	Affaires sociales	Assistants de service social des administrations de l'État (services déconcentrés)	Décret n° 2012-1098	Arrêté 3 juin 2015	1er janvier 2016
Éducateurs territoriaux de jeunes enfants (cat. B)	Décret n° 95-31	Affaires sociales	Éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Décret n° 2015-802		1er juillet 2017
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux (cat. B)	Décret n° 2013-490	Affaires sociales	Moniteurs-éducateurs des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Décret n° 75-789	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Agents sociaux territoriaux (cat. C)	Décret n° 92-849	Intérieur	Adjoints administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1760	Arrêté 20 mai 2014	1er janvier 2016
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (cat. C)	Décret n° 92-850	Intérieur	Adjoints administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1760	Arrêté 20 mai 2014	1er janvier 2016

<b>Filière médico-sociale</b>						
Médecins territoriaux (cat. A)	Décret n° 92-851	Affaires sociales	Médecins inspecteurs de santé publique	Décret n° 91-1025		1er juillet 2017
Psychologues territoriaux (cat. A)	Décret n° 92-853	Justice	Psychologues des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse	Décret n° 96-158		1er juillet 2017
Sages-femmes territoriales (cat. A)	Décret n° 92-855	Défense	Cadres de santé paramédicaux civils	Décret n° 2015-303	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Cadres territoriaux de santé paramédicaux (cat. A)	Décret n° 2016-336	Défense	Cadres de santé paramédicaux civils	Décret n° 2015-303	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (cat. A)	Décret n° 2003-676	Défense	Cadres de santé paramédicaux civils	Décret n° 2015-303	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Puéricultrices territoriales (cat. A)	Décret n° 2014-923	Défense	Infirmiers civils de soins généraux	Décret n° 2005-1597	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Infirmiers territoriaux en soins généraux (cat. A)	Décret n° 2012-1420	Défense	Infirmiers civils de soins généraux	Décret n° 2005-1597	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Infirmiers territoriaux (cat. B)	Décret n° 92-861	Défense	Infirmiers civils de soins généraux	Décret n° 2005-1597	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019

Biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux (cat. A)	Décret n° 92-867	Agriculture	Inspecteurs de la santé publique vétérinaire	Décret n° 2017-607		1er janvier 2017
Techniciens paramédicaux territoriaux (cat. B)	Décret n° 2013-262	Défense	Techniciens paramédicaux civils	Décret n° 2013-974	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019

<b>Filière culturelle</b>						
Conservateurs territoriaux du patrimoine (cat. A)	Décret n° 91-839	Culture	Conservateurs du patrimoine	Décret n° 2013-788	Arrêté 7 décembre 2017	1er janvier 2017
Conservateurs territoriaux de bibliothèques (cat. A)	Décret n° 91-841	Education nationale	Conservateurs des bibliothèques	Décret n° 92-26	Arrêté 14 mai 2018	1er septembre 2017
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine (cat. A)	Décret n° 91-843	Education nationale	Bibliothécaires	Décret n° 92-29	Arrêté 14 mai 2018	1er septembre 2017
Bibliothécaires territoriaux (cat. A)	Décret n° 91-845	Education nationale	Bibliothécaires	Décret n° 92-29	Arrêté 14 mai 2018	1er septembre 2017
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (cat. B)	Décret n° 2011-1642	Education nationale	Bibliothécaires assistants spécialisés	Décret n° 2011-1140	Arrêté 14 mai 2018	1er septembre 2017
Adjointes territoriales du patrimoine (cat. C)	Décret n° 2006-1692	Culture	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	Décret n° 95-239	Arrêté 30 décembre 2016	1er janvier 2017
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique (cat. A)	Décret n° 91-855	Education nationale	Personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation	Décret n° 2001-1174	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique (cat. A)	Décret n° 91-857	Education nationale	Professeurs certifiés	Décret n° 72-581	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Assistants territoriaux d'enseignement artistique (cat. B)	Décret n° 2012-437	Education nationale	Professeurs certifiés	Décret n° 72-581	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019

<b>Filière sportive</b>						
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives (cat. A)	Décret n° 92-364	Jeunesse et sports	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	Décret n° 85-721	---	Ne bénéficie pas du RIFSEEP, mais réexamen au plus tard le 31/12/2019
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (cat. B)	Décret n° 2011-605	Intérieur	Secrétaires administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2010-302	Arrêté 19 mars 2015	1er janvier 2016
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives (cat. C)	Décret n° 92-368	Intérieur	Adjointes administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1760	Arrêté 20 mai 2014	1er janvier 2016

<b>Filière animation</b>						
Animateurs territoriaux (cat. B)	Décret n° 2011-558	Intérieur	Secrétaires administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2010-302	Arrêté 19 mars 2015	1er janvier 2016
Adjointes territoriales d'animation (cat. C)	Décret n° 2006-1693	Intérieur	Adjointes administratifs (services déconcentrés)	Décret n° 2006-1760	Arrêté 20 mai 2014	1er janvier 2016

